Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-01 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » ET LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » ET NO. 2022-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2022-04 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE CONCERNANT L'INSERTION RÉSIDENTIELLE EN MILIEU AGRICOLE ET LES FONCTIONS AUTORISÉES DANS LES DIVERSES AFFECTATIONS (RÈGLEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS NO 21-590)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement suivants :

- Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations
- Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, en lien avec l'insertion résidentielle en zone agricole
- Règlement no. 2022-12 amendant le règlement 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole

Ces projets de règlement ont été adoptés lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue 6 juin 2022. Ils ne contiennent pas de disposition propre à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

La consultation publique sur ces projets de règlement se tiendra **le lundi 4 juillet à 19 h 30** à la Salle du Conseil, située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville. Au cours de cette séance publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement sont disponibles sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 7e jour du mois de juin 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-01 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » ET LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » ET NO. 2022-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2022-04 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE CONCERNANT L'INSERTION RÉSIDENTIELLE EN MILIEU AGRICOLE ET LES FONCTIONS AUTORISÉES DANS LES DIVERSES AFFECTATIONS (RÈGLEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS NO 21-590)

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 7 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 juin 2022.

Émilie Petitclerc

Émilie Petitclerc

Directrice générale et greffière-trésorière